

NOM de l'enfant : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

Numéro des parents : .....

Adresse mail : .....



Je soussigné(e) Mme, Mr.....père/mère/responsable légal  
(rayer la mention inutile) de l'enfant.....déclare :

- avoir pris connaissance de la notice d'information (voir au dos) et l'accepter ;
- être destinataire des factures extrascolaires et s'engager à en assurer le règlement ;
- accepter que mon enfant soit pris en photo pour l'usage d'activités, publications et communication :  oui  non

Date et Signature :

Merci de renseigner le tableau ci-dessous **en cochant les services empruntés par votre enfant chaque jour.**

# LUNDI – MARDI – MERCREDI – JEUDI – VENDREDI



Semaine du 11 au 15 juillet		Semaine du 18 au 22 juillet		Semaine du 25 au 29 juillet	
	Cantine		Cantine		Cantine
TARIF	Cf . notice Tarifs	TARIF	Cf . notice Tarifs	TARIF	Cf . notice Tarifs
LUNDI 11/07		LUNDI 18/07		LUNDI 25/07	
MARDI 12/07		MARDI 19/07		MARDI 26/07	
MERCREDI 13/07		MERCREDI 20/07		MERCREDI 27/07	
JEUDI 14/07		JEUDI 21/07		JEUDI 28/07	
VENDREDI 15/07		VENDREDI 22/07		VENDREDI 29/07	

## # NOTICE d'INFORMATION

Ce document doit être remis lors de l'inscription de votre enfant au centre de loisirs organisés par l'association Familles Rurales de Courtisols.

**S'agissant d'un service intercommunal, les demandes adressées aux enseignants ne sont pas prises en compte.**

- Aucune inscription ne sera prise en compte après les dates d'inscriptions organisées par l'association Familles Rurales.
- Aucune modification ne pourra être apportée après l'inscription.
- Toute inscription sera facturée, quel que soit le motif d'absence (y compris pour motif médical).

## # TARIFS EXTRASCOLAIRES 2021 - 2022

FORFAITS	SELON LE QUOEFCIENT FAMILIAL			MAJORATIONS		
	< 750 €	Entre 750 et 1 249 €	>= 1 250 €	Inscription hors délai	Reprise des enfants en retard	Enfants ne résidant pas dans la CCMC (sauf personnel CCMC et communal)
<b>MERCREDIS ET VACANCES</b>						
<b>Repas CLSH juillet</b>	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €		

➔ **Tarifs de l'accueil des enfants hors communes de la CCMC majorés de 15%**